

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 01 AOUT 2017

Date de la convocation :
27 juillet 2017

Nombre de conseillers :
- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 8

L'an deux mil dix-sept, le 1^{er} août, à 20 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme BALLU, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENault, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme CHOPIN, M. LAURENT

Secrétaire de séance : Anne-Laure DEGAS

D2017-37 : TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES 2017/2018

Le conseil municipal, après délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2017/2018 :

Cantine :	Repas enfant	3.80 €
	Repas adulte	6.45 €

Accueil périscolaire :	QF ≤ 814 €	2.06 € de l'heure
	QF > 814 €	2.56 € de l'heure

Conformément à ce qui est indiqué dans le règlement intérieur remis à chaque famille, toute demi-heure commencée est due. Cela s'entend à chaque plage de garderie (matin et/ou soir) et pour chaque enfant.

Le justificatif et/ou le numéro d'allocataire CAF ou MSA sera demandé ; en l'absence de cet élément au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 07 août 2017
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20170801-D2017-37b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2017
Publication : 10/08/2017

